



PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

v6 21/09/2020

En référence au [décret 2020-548 du 11 mai 2020](#), relatif aux conditions de déconfinement suite à la pandémie COVID 19, et au Guide d'Accompagnement de reprise des activités physiques et sportives établi par le Ministère des Sports, l'association Centre Nautique Fouesnant Cornouaille met en œuvre en direction des pratiquants et des cadres, les dispositions suivantes :

Règles particulières de fonctionnement

Application des gestes barrières et de la distanciation physique

Informations des pratiquants :

Chaque pratiquant est informé de ce protocole à l'inscription. Son inscription vaut acceptation à s'y conformer.

Les pratiquants sont de plus informés en début d'activité du contenu de ce protocole par leur cadre.

Tout manquement délibéré à celui-ci peut se traduire par l'exclusion de l'activité sans indemnité.

Suivi des pratiquants :

L'ensemble des pratiquants est intégré dans un registre généré par les applications de gestion commerciale et listes d'appel.

Hygiène et désinfection :

Les pratiquants sont invités au minimum à chaque début et fin de séance à se nettoyer les mains au gel hydro alcoolique mis à disposition. Des points d'eau équipés de savon sont également disponibles dans les sanitaires.

Le matériel nautique est désinfecté au niveau des zones de contact après chaque utilisation s'il est utilisé moins de 12h après.

Entre les séances de Voile Scolaire, une désinfection est réalisée par l'utilisation d'un produit répondant à la norme EN 14476 (taski sprint ds5001, okxybio 100, etc...).

Des équipements individuels (ex : combinaisons) peuvent être mis à disposition ou loués par le CNFC. Ils font alors l'objet avant chaque distribution d'un nettoyage spécifique. Ils sont confiés pour la durée de l'activité au pratiquant qui a la charge de leur nettoyage et de leur désinfection, pour les pratiquants en stages.

En cas d'apparition des symptômes du Covid 19 les pratiquants sont appelés à ne pas se présenter aux activités, à consulter et à prévenir le CNFC sans délai.



Usage du masque :

Les pratiquants sont incités à porter un masque à terre et sur l'eau, dès que la distanciation physique est difficilement applicable

Distanciation :

En navigation, la distanciation physique est appliquée dès que l'activité le permet et que sa mise en œuvre ne contrarie pas la sécurisation de l'activité.

Les pratiquants peuvent par ailleurs choisir de porter un masque, bien que ce ne soit pas recommandé à l'occasion d'une pratique sportive.

Les pratiquants locataires de matériel nautique du CNFC sont responsables de l'usage qu'ils en font pendant la durée de la location.

Règles de circulation :

Afin de limiter les croisements et la promiscuité, des marquages et des cheminements sont définis sur l'ensemble des espaces accessibles au public quand la situation l'exige.

Accès aux locaux :

Les vestiaires du centre nautique de Quimper Créac'h Gwen sont accessibles uniquement pour les activités de Voile Scolaire. Le CNFC utilise les vestiaires collectifs (N° 3 et 4), et si besoin les placards (N° 3 et 4). Les douches des vestiaires collectifs ne sont pas accessibles.

Les douches et casiers du centre Nautique à Fouesnant ne sont pas accessibles aux autres pratiquants (loisir, etc...). Seuls les vestiaires et les sanitaires le sont, dans des conditions particulières indiquées sur place.

Les pièces d'accueil sont aménagées pour tenir compte des différentes règles du présent protocole.

Les pratiquants ne pénètrent pas dans les différents locaux de stockages.

N.Trébern

Directeur du CNFC